

Code d'article 099.98DM

Description SACHET POUR FRITURES

Catalogue

Date de modification



Spécifications du produit

Unité de mesure MILLE

Dimensions 12x12 CM

Matériel PARCH.INGRAISSABLE

Couleur NATUREL

Grammage 32 G/M2

Poids net d'une unité (g) 1,40

Signage Triman et Info-Tri



Colisage

Paquet Unités / paquet 1.000

Dimensions paquet (cm) 25,50 x 31,00 x 7,00

Poids paquet (kg) 1,41

Volume paquet (m³) 0,0055335

Signage Triman et Info-Tri



Carton Unités / carton 8.000

Paquets /carton 8

Dimensions carton (cm) 26,00 x 58,50 x 24,00

Poids carton (kg) 11,26

Volume carton (m³) 0,0365040

Signage Triman et Info-Tri



Palette Cartons / couche 6

Cartons / palette 36

Conditionnement (U base x couches) 6 x 6

Poids (kg) 403,44

Type de palette (cm) E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Recyclable

Biodégradable

-18°C/+80°C

Résist. graisses

Cash & Carry



Certificats



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Produit absent de PFOS - PFOA.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Compatibilités

- 143.25DM SÉPARATEUR POUR SACS FRITES
- 143.27DM PELLE À FRITES, 2 POIGNÉES
- 143.29DM PELLE À FRITES 1 POIGNÉE

Paquet image

